

# République Française

*Hervé Novelli,*

*Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat,  
des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services  
et de la Consommation*

*décerne le label " Entreprise du Patrimoine Vivant " à*  
**PLATRERIE PATRICK ZAMBELLI**

Le label "Entreprise du Patrimoine Vivant" a été créé par l'article 23 de la loi en faveur des PME du 2 août 2005 pour promouvoir le développement des entreprises dénotant "un patrimoine économique, composé en particulier d'un savoir-faire rare remontant ou ancestral, reposant sur la maîtrise de techniques traditionnelles ou de haute technicité et consacré à un territoire".



Entreprise du Patrimoine Vivant

*Label d'Etat - Inter-vent*

*Le 23/07/09*

*H. Novelli*

Hervé Novelli  
Secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat,  
des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme,  
des Services et de la Consommation